

Ainsi, à côté de la marquise, de la comtesse, on voit l'humble et pauvre orpheline, la fille du pauvre ouvrier, du pauvre manœuvre; afin que les unes et les autres se souviennent qu'elles sont sœurs, qu'elles ont un père commun dans le Ciel, et sur la terre des mères spirituelles qui disent également à chacune et chaque jour: ma fille; afin que se retrouvant plus tard dans le monde, les premières versent dans le sein de leurs sœurs d'autrefois les trésors de leur abondance et les trésors plus précieux de leur cœur; afin encore que le fleuve béni de la charité et de l'aumône coule intarissable, dans ces pieux asiles, à côté de celui de la richesse et qu'il lui communique sa fécondité.

On ne saurait assez admirer le zèle et le dévouement de M. le Curé de St.-Jacques et de ses paroissiens qui ont conçu et exécuté l'établissement qui va recevoir les Dames du Sacré-Cœur, dans des temps où les moindres sacrifices paraissent impossibles. Non seulement leur charité ne s'est pas effrayée des obstacles, mais elle a su les vaincre et en triompher avec un éclat inaccoutumé. Un couvent magnifique s'est élevé comme par enchantement dans cette partie reculée du diocèse. Il s'est élevé sans bruit, sans prétention, modeste comme ses auteurs, ignoré à quelques lieues de là. En sorte qu'on n'apprit son existence, qu'en le voyant tout-à-coup ouvert à des religieuses auxquelles on offrirait de l'or et des palais en Europe pour jouir de la faveur qu'elles nous accordent. N'est-ce pas là le parfait caractère des œuvres de Dieu et de la sainte vertu de charité? Une vaste maison en pierre, à deux étages, bâtie sur un terrain de vingt arpens de profondeur, est donnée aux Dames du Sacré-Cœur. Des chambres nombreuses sont construites dans les combles, pour les pensionnaires; les salles sont au rez-de-chaussée et au premier. Un beau jardin, des terres en pleine valeur, etc., sont attachés à cet établissement que les bénédictions de Dieu et des hommes protègent et favorisent.

Voilà des œuvres qui honorent un pays et un peuple; des œuvres qui, par la manière dont elles sont exécutées, et par le résultat qu'elles promettent, laissent bien loin derrière elles les entreprises tant vantées de cette philanthropie menteuse qui ne parle que d'améliorations et de progrès humanitaire et social. Beaux noms qui ne furent jamais si communs, mais dont la réalité avec eux ne fut jamais si rare. Laissez de pauvres prêtres, de pauvres catholiques faire le bien, et ils seront mille fois plus puissants à l'opérer que nos philanthropes de toute dénomination et de toute couleur, malgré les secours de leurs trésors et des milliers de bras qui obéissent à leur volonté. On commence à comprendre cela, heureusement: et les puissants du monde se doutent enfin qu'il y a quelque part sous le ciel une puissance supérieure, indépendante, qui les domine, quoiqu'ils fassent, et que le mieux est de s'y soumettre et de l'adorer. Qu'ils la laissent libre dans son action et dans sa marche; cette puissance là ne sera jamais nuisible ni tyrannique; son ambition et son influence sont toutes pacifiques: elle veut faire des hommes un peuple de frères, et procurer à chacun la plus grande somme possible de bonheur. Cette puissance c'est le catholicisme, c'est la Charité.

Ayant reproduit la correspondance qui a provoqué la justification ci-dessous, nous nous empressons de reproduire celle-ci en toute loyauté. Nous informons en même temps M. Baillargeon qu'on a, contrairement à ses intentions, et évidemment à son insçu, envoyé imprudemment un grand nombre de circulaires dans notre diocèse, même à des personnes qui n'avaient jamais été abonnées à la *Gazette de Québec*, c'est ce qui au. a probablement fait suspecter les motifs de cette démarche, et compromis à ce point son auteur, dont nous souhaitons que la justification soit désormais évidente à tous les yeux.

(Au Rédacteur de l'*Aurore*.)

Monsieur,

Vous avez été induit en erreur, sur la tendance de ma lettre circulaire aux membres du clergé du diocèse de Québec, par la communication de votre correspondant, signée: *Un ami de la liberté de la presse*.

Comme cet écrit renferme des accusations publiques et d'une nature grave, je crois me devoir à moi-même de les repousser publiquement; et pour cela, de vous adresser certaines explications, pour déromper ceux des lecteurs qui pourraient avoir partagé votre erreur.

Les MM. du clergé, assemblés à Québec pour la retraite ecclésiastique, dans le mois de septembre dernier, avaient résolu d'encourager l'établissement d'un nouveau journal pour continuer la publication de la partie religieuse de la *Gazette française de Québec*, qui devait bientôt cesser de paraître.

Un comité, composé de plusieurs membres du clergé de la ville et des pa-

roisses voisines, avait été chargé de prendre des mesures pour mettre cette résolution à exécution.

Quelques jours plus tard, ce comité apprenant que M. R. McDonald, devenu rédacteur du *Canadien*, est disposé à consacrer une partie de cette feuille à la publication de matières religieuses, se persuade qu'il ne doit plus s'occuper de l'établissement d'un nouveau papier, et en abandonne le projet.

Sur ces entrefaites paraît le prospectus du journal de Québec, qui s'annonce comme devant être tout à la fois religieux et politique.

Les MM. du clergé demeurant à la campagne, n'étant pas au fait de ce qui se passe en ville, écrivent de toutes parts pour demander si c'est là le journal dont ils ont demandé l'établissement, et qu'ils se sont engagés à encourager.

Placé à la tête du comité, je devais sans doute leur répondre: et, après leur avoir fait connaître ce qui nous avait empêché de mettre leur résolution à effet, les avertir que nous n'avions contribué en rien, au projet du journal de Québec.

C'est ce que j'ai fait par ma lettre circulaire.

Voilà les faits qui ont amené, et qui servent à expliquer cette circulaire, adressée (je vous prie bien de le remarquer) non au clergé de votre Diocèse, mais: à MM. les membres du clergé du diocèse de Québec qui l'attendaient, qui l'ont comprise sans peine, parce qu'ils étaient au fait des choses. Quoique cette circulaire ait déjà paru sur votre journal, je prendrai la liberté de la rapporter ici, afin qu'on puisse l'examiner de nouveau, et la juger sans prévention.

CIRCULAIRE.

« A MM. les Membres du Clergé du Diocèse de Québec.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été jugé inutile de fonder un nouveau journal, pour continuer la publication de la partie religieuse de la ci-devant *Gazette française de Québec*, depuis que Mr. Macdonald, en prenant la rédaction du *Canadien*, a annoncé, qu'une partie de ce papier serait désormais employée à publier des matières religieuses; et que le clergé de cette ville n'a pris aucune part au projet annoncé du *Journal de Québec* »

Québec 18 Nov: 1842.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J'en appelle maintenant, Monsieur, à la droiture de vos lecteurs et à la vôtre, et je vous laisse à décider si j'ai mérité les reproches que me fait votre correspondant, « d'assumer le droit d'aviser tout le clergé dans son encouragement à donner à tel ou tel organe de la presse—d'aller faire une propagande de coterie ailleurs que chez nous, de manifester des intentions de faire opposition au journal de Québec d'abord, au (journal religieux de Montréal) ensuite d'avoir agi (par comparaison avec lui) d'une manière rusée, mais peu honnête—enfin d'avoir prétendu causer dommage au journal de Québec, et à toute autre feuille que je n'aurais pas recommandée. »

Je passe sous silence et j'oublie les injures et les insultes qui accompagnent ces accusations. Il me suffit d'avoir fait connaître la vérité. Par là je suis assuré d'obtenir justice, et j'espère regagner, ce que je regarde comme un grand bien, la petite part que je pouvais avoir dans l'estime d'un grand nombre de mes amis, qui lisent votre journal, et dans la vôtre.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble Serviteur

CHS. S. BAILLARGEON, P^{RE}.

Québec 12 Décembre 1842.

Nous tenions l'écrit qui a provoqué la réponse de M. Baillargeon d'un de ses confrères, et nous eussions désiré nous-même qu'il en eût tempéré d'avantage l'amertume; mais malgré que nous partagions avec tout le monde la haute opinion que l'on a du caractère et des lumières de M. le Curé de Québec, on nous représentait la circulaire en question sous un point de vue si rembruni, que nous avons cru devoir consentir à sa publication, avec le sentiment que le respectable accusé trouverait le moyen d'en augmenter la somme de considération qui lui est si justement accordée; et nous sommes trop heureux aujourd'hui de le voir se venger si dignement en faisant publier la simple vérité. Nous souhaitons que cette réponse ne soit une leçon perdue pour tout prêtre qui descend dans l'arène de la polémique, car nous avons tant souffert nous-même de l'acrimonie de style de quelques uns d'entre eux que nous avons fini par adorer la charité comme une vertu qui sied admirablement à la dignité du Sacerdoce.

(Note de l'Editeur de l'*Aurore*.)

AVIS.

Nous avons reçu de nos abonnés plusieurs réclamations relatives à l'envoi du journal, que nous expliquons en partie par la difficulté des communications dans cette saison. Nous pouvons assurer aux réclamants que nous mettons régulièrement leurs numéros à la poste ou à tout autre lieu indiqué; mais il est évident que nous ne pouvons répondre que de cela. Cependant nous enverrons à nos souscripteurs les Nos. qu'ils n'auraient pas reçus, dès qu'ils nous les auront fait connaître par lettres affranchies.